

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI / M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Février 2018**

**OBJET : Achat de prestations dans le cadre du Festival International "Espoirs" -
Tournoi Maurice Revello**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A approuvé l'achat d'espaces publicitaires lors du festival international « espoirs » - Tournoi Maurice Revello, manifestation pour laquelle sera lancée une procédure de marché négocié sans mise en concurrence préalable, suivant l'article 30 I 3°c du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en raison des droits d'exclusivité détenus par la société SAS Festival International Espoirs.

Cette dépense, d'un montant maximum de 60 000 €TTC, sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**